

# Conseil d'Ecole du 09/11/2021

## Izenave

La présidente du Conseil d'Ecole remercie les personnes présentes.

Mme Januzzi se propose pour être secrétaire de séance.

Personnes présentes : Mme Putod représentant la commune d'Outriaz, Mr Pertreux et Mme Dunezat

représentants la commune de Lantenay, Mr Billon

Mmes Pertreux, Januzzi, Noblet, Dezecache représentantes de parents,

Les enseignants : Mmes Rouby, Roy, Duchenne, Dixon, Mme Simon- Perret (enseignante qui complète Mme Rouby les mardis et Mme Duchenne à Outriaz les jeudis).

Personnes excusées : Mr Massard IEN de circonscription, Mr Benoit maire de Lantenay ; Mr Druet maire Izenave, Mr Morel maire Outriaz

Nous avons demandé à fonctionner en CE unique. Je présiderai les Conseils d'Ecole.

### 1. Rôle et attribution du Conseil d'Ecole

#### a. La composition du CE

- Directeurs Ecole, les adjoints.
- Les représentants de parents élèves
- Les maires, les conseillers municipaux chargés des affaires scolaires
- L'Inspecteur de circonscription est membre de droit
- Le directeur a la possibilité d'inviter une personne qui pourra être consultée : ATSEM, RASED

#### b. L'attribution du CE

- Le CE vote le règlement intérieur de l'école ou du RPI.
- Il peut faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire
- Il donne son avis sur les actions pédagogiques, par ex : le projet d'Ecole mais aussi sur les actions éducatives et toutes les questions intéressant la vie de l'école. : conditions intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, critères de choix des manuels scolaires ou matériel pédagogique divers
- Le CE est informé des conditions de réunion avec les parents, notamment la réunion de rentrée.
- Les questions d'ordre pédagogique ne seront pas traitées en CE, prendre rdv directement avec l'enseignant.

#### c. Le fonctionnement du CE

Les convocations et l'ordre du jour sont envoyés au moins 8 jours avant la tenue du conseil.

Le CE se réunit au moins une fois par trimestre, il peut être réuni à titre extraordinaire par le directeur, le maire ou la moitié des membres du conseil.

A l'issu du CE, un PV est rédigé, affiché et diffusé.

### 2. Elections des représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le 8 octobre. Nous avons organisé les élections et les dépouillements dans les 3 écoles avec des listes de parents dans les 3 écoles.

Outriaz : taux participation : 87 %

Parents élus : Mmes Bénédicte Pertreux et Amandine Dezecache titulaires, Mmes Emilie Bard et Julie Planes suppléantes

Lantenay : taux participation : 86 %

Parents élus : Mme Laura Noblet titulaire  
Mme Marion Chalaphie suppléante  
(Mme Alicia Bony suppléante)

Izenave : taux participation : 83 %

Parents élus : Mme Amandine Januzzi titulaire  
Mme Agathe Berthier suppléante

### 3. Règlement intérieur du RPI

Lecture du règlement.

Vote du règlement. Il est approuvé à l'unanimité : 4 voix enseignants, 3 voix mairies, 4 voix parents

délégués. : 11 voix sur 11

### 4. Effectifs des classes

Izenave : 10 CM1, 6 CM2 avec Laura Dixon **16**

Lantenay : 3 TPS (pour l'instant), 7 PS, 10 MS **20**

Outriaz : 6 GS, 6 CP avec D.Roy **26** au total

8 CE1, 6 CE2 avec Laëtitia Duchenne **Total= 62**

Rmq : les 2 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, il y aura fermeture de classe à la rentrée

2022.

### 5. Projets de classes

OUTRIAZ :

- Participation à l'USEP, seule la classe d'Outriaz de CE1/CE2 participera. Plusieurs activités seront proposées : journée biathlon, rencontre vélo, rencontre orientation randonnée
- Sorties ski pour les classes d'Outriaz et d'Izenave du CP au CM2, à condition qu'il y ait de la neige. Nous nous rendrons sur le site de Lachat.

- Inscription des 4 classes au prix des Incorruptibles: 5 albums ou livres sont exploités en classe, les enfants les emmènent chez eux. Un vote a lieu dans chaque classe, chaque enfant vote pour le livre qu'il a préféré, toutes les classes de France qui participent au Prix votent. C'est le Sou des Ecoles qui finance l'achat des livres. Les parents ont le droit de vote, et les enseignants également.
- Animations Sidéfage sur le tri et le recyclage pour les 2 classes d'Outriaz.
- Projet jardinage avec mise en place dans la cour de 2 bacs
- Marché de Noël prévu le 17 décembre avec participation de producteurs locaux, participation des enfants (chant commun aux 3 écoles), si les conditions sanitaires le permettent.
- Fête du Court métrage

### LANTENAY

- Prix des Incorruptibles
- Participation de la classe maternelle à « Ecole et cinéma », 3 séances à Hauteville, une aura lieu le 26 novembre, une en février, une en mai. Ces séances de cinéma sont utilisées comme support pour des séances de langage.
- Fête du Court Métrage

### IZENAVE

- Prix des Incorruptibles
- Projet ski de fond, et projet piscine à partir de mars

## 6. Point sécurité

Des exercices incendie ont été effectués avec intervention des pompiers dans les Ecoles de Lantenay et Outriaz.

Chaque école fera un exercice PPMS attentat –intrusion avant les vacances de Noël.

Nous renouvelons la demande de fermeture à clés du portail pendant les heures scolaires à l'école d'Outriaz afin d'assurer la sécurité de tous.

Les directrices de Lantenay et izenave demandent également la sécurisation des portails.

## 7. Questions diverses portées à l'attention du président du CE en date limite du 8/11/2021

- Une question concernant le mobilier de l'école d'Izenave :

**Ce dossier a déjà été évoqué l'année dernière avec Geoffroy KOVALTCHOUK concernant le mobilier dans la classe.**

**Les enfants de CM2 notamment sont relativement grands. Les chaises ou tables ne seraient pas en adéquation avec leur taille provoquant des maux de dos et autres ...**

La mairie d'Izenave prend note et va tenter de trouver une solution.

L'équipe enseignante d'Outriaz remercie la Municipalité pour l'achat du nouveau photocopieur.

- Rappels : Merci de bien respecter les horaires de début de classe afin de ne pas perturber le déroulement des séquences pédagogiques.

Les absences pour « week-end loisirs » pendant les jours scolaires devront faire l'objet d'une demande d'autorisation systématique à la DASEN. Les enseignants ne feront pas rattraper le travail.

Fin de la séance 19h30

La secrétaire de séance

D.Roy